

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'association A.V.E.N.I.R. Longvillier-78

1. Date

Le samedi 13 avril 2019 à 9h30.

2. Liste des membres présents

Soit : 9 adhérents, dont le Conseil d'Administration au complet.

Procurations données : ----.

En introduction de l'AG, notre président lit l'**objet** des statuts de l'association, pour bien rappeler nos valeurs et nos objectifs.

3. Bilan des actions terminées

Les actions sont résumées, et données si possible dans un ordre chronologique.

Parking du Grand-Plessis (VINCI-Autoroute)

- Ce projet est une conséquence des accords entre l'état et les sociétés concessionnaires d'autoroute, suite aux longues et difficiles négociations sur les augmentations des tarifs autoroutiers, sur la prolongation des durées des concessions et le déblocage des subventions de la Communauté Européenne. Donc c'est clairement un sujet qui nous dépasse, et sur lequel notre action ne peut être que « modeste » ! Nous avons déjà relaté lors de l'AG de 2017 nos premières actions.
- Nous avons participé à l'enquête d'utilité publique et rencontré le commissaire enquêteur (Monsieur Charles Pitié) à qui nous avons laissé une lettre (publiée sur notre site internet) ; les points essentiels de nos discussions et remarques écrites étaient sur :
 - i. des dysfonctionnements de l'enquête préalable,
 - ii. peu de nouveaux services et un questionnement sur la sécurité,
 - iii. des risques environnementaux sous-estimés,
 - iv. des coût et responsabilité d'entretien et de maintenance non mentionnés,
 - v. des doutes sur la consistance et la complétude du projet,
 - vi. la non-prise en compte des nuisances diverses, dont les nuisances sonores, et à ce titre nous avons réitéré notre demande à la société Vinci, en contrepartie de ces nuisances, pour la construction de murs antibruit en priorité au hameau de Reculet (le plus impacté) et par la suite au hameau de la Bâte,
 - vii. nous avons fait aussi une suggestion d'agrandissement des buses de passage de la Rémarde et de la Gloriette, sous l'autoroute, afin de minimiser voire éviter les inondations comme celles constatées en 2016 et 2018, du fait de l'accumulation d'embâcles en amont de ces passages.
- A l'issue de notre rencontre, nous avons aussi envoyé à la mairie un courriel relatif aux mesures de bruit effectuées dans la zone du Reculet, mesures que nous nous sommes procurées, ces mesures nous paraissant assez contestables, surtout les analyses et conclusions qui en sont tirées ! (ce courriel est publié sur notre site).

Notre association suivra ce dossier ; toute information nouvelle de la part de nos adhérents est la bienvenue !

4. Actions en cours

Conseils Municipaux (CM)

- Notre association assiste systématiquement à tous les Conseils Municipaux. Elle publie des synthèses très courtes sur le site internet sur le style « *nos impressions* ». Il nous est arrivé parfois d'envoyer des remarques par email à Monsieur le Maire.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

- Nous suivons ce dossier surtout à l'occasion de nos participations aux CM ; pour 2019, un budget de 200000 euros a été créé pour la viabilisation (dont les études et aussi un « achat de terrain pour 4000 € » !) des terrains du lotissement de La Bâte (6 lots) ; le coût unitaire de viabilisation par lot a été calculé informellement (cabinet d'étude) à 39445 € HT (soit 473340 € au total) ; mais le 1^{er} adjoint minimise plutôt ce coût à 30000 € HT et en déduit donc une plus-value de 420000 euros (6 terrains vendus à 108000 € HT [130 K€ TTC], moins les frais s'élevant à approximativement 6x30000 + environ 50000 € non vraiment expliqués) ; cette opération nous semble risquée pour les raisons suivantes :
 - i. elle fait l'hypothèse d'une bonne attractivité des terrains, ce qui est contestable en particulier vu la proximité de l'autoroute et de la ligne TGV ...,
 - ii. d'un coût de viabilisation unitaire bas, du fait d'une mutualisation avec les coûts de viabilisation des 6 autres lots (propriétaire privé),
 - iii. d'un timing de travaux préalables, travaux non encore commencés (déplacement de la station d'épuration, ...).
- Actuellement les 2 recours « contentieux déposés auprès du Tribunal Administratif ont été gagnés par la mairie, mais sont passés en appel ; le PLU reste exécutoire depuis qu'il a été voté en juin 2016.

Budget de la commune

- Voir le dossier « suivi budget de la commune » sur le site internet, rubrique « Dossiers suivis ».

Site internet ⁱ (<http://www.avenirlongvilliers78.fr/>)

- Depuis sa création, ce site fait l'objet d'un entretien régulier. Il permet de publier ce qui est régulièrement produit par notre association.
- Par exemple on y trouvera nos synthèses sur les conseils municipaux. Vous y trouverez aussi les photos des inondations de 2016 et 2018, suite au débordement de La Gloriette, du terrain qui était prévu à La Bâte pour l'Aire de Jeux ! Nous avons aussi montré un exemple de « dégât visuel » qui peut tout à fait survenir dans le lotissement de La Bâte du fait de la hauteur de maison, autorisée dans le PLU (9 mètres entre le niveau existant du sol et le faîtage) ; cet exemple peut être observé à l'entrée Est du Bouc-Etourdi !
- Nous sommes preneurs de tous vos commentaires pour l'améliorer.

5. Relevé des discussions et décisions

Décisions prises :

- Renouvellement du Conseil d'Administration : après les 4 années écoulées de son exercice, le CA se représente tel quel, avec xxx qui se joint à l'équipe, poste à définir. Le nouveau CA est élu à l'unanimité.

Décisions à prendre :

- Il est rappelé que, de par ses statuts, l'association ne peut pas s'impliquer dans les futures élections municipales de 2020 ; cela n'exclut pas que certains membres le fasse, à titre personnel ou collectif.

6. Tableau des actions à faire

Action	Responsables	Date visée	Commentaire
Prendre contact avec le PNR		URGENT	En particulier avoir accès au « Plan du Parc », souvent cité par le Maire et son 1 ^{er} adjoint
Analyse des budgets et de l'audit financier			Hors réunion : la demande de copie des CA-2018, budget 2019, et audit financier a été faite fin avril.
Suivi des dossiers.			PLU (Lotissement), ...
Analyser les obligations de préavis, d'ordre du jour et de délibération pour un conseil municipal.		Action déjà identifiée en 2017	Pour une commune de moins de 3500 habitants.

7. Rapport financier et approbation des comptes

Notre trésorier présente la synthèse du budget de l'association sur la base du tableau suivant :



BUDGET 2017/2019					
REPORT 2017	75,82 €				
RECETTES	215,82 €	DEPENSES	26,38 €		
Cotisations	80,00 €	Site hébergement OVH.COM 2017	13,19 €		
Dons	60,00 €	Site hébergement OVH.COM 2018	13,19 €		
				SOLDE	189,44 €

Notre trésorier recueille les nouvelles adhésions pour 2019 : 5 à 6 adhésions sont enregistrées dans l'immédiat.

8. Questions diverses des adhérents

Les questions discussions ont été consignées et fusionnées avec les différentes rubriques.

Fin de l'AG à 12H00. Une collation est offerte par l'association.

Prochaine AG : date à déterminer.

Le président

La vice –présidente

La secrétaire

Le trésorier

Fait à La Bête, hameau de Longvilliers (Yvelines, 78730), le 4 mai 2019.



A.V.E.N.I.R. Longvilliers -78

Annexe : tableau d'augmentation des taxes de la commune (document non montré en AG)

années	Taxe d'Habitation	Taxe Foncière Bâtie	Taxe Foncière Non Bâtie
2000	3,50%	4,63%	37,77%
2001	Idem	Idem	Idem
2002	Idem	Idem	Idem
<i>Nouveau mandat en 2002 : Mr Juin</i>			
2003	Idem	Idem	Idem
2004	3.68%	4.86%	37.77%
2005	3.81%	5.03%	39.09%
2008	3.94%	5.20%	40.43%
<i>Nouveau mandat en 2008 : Mr Allès</i>			
2010	4.14%	5.40%	40.63%
<i>Nouveau mandat en 2014 : Mr Allès</i>			
2015	4.64%	5.90%	42.60%
2017	5.64%	6.40%	43.60%
2018	6.30%	7.15%	48.72%
2019	Idem	Idem	Idem
2020	?	?	?
<i>Nouveau mandat en 2020 : ?</i>			

ⁱ Hors réunion, ces données sont données pour information.